

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 918**8 septembre 2003****SOMMAIRE**

Advanced Oeno Consulting, S.à r.l., Luxembourg .	44064	H.D.I. International Group S.A., Luxembourg . . .	44033
Advanced Oeno Consulting, S.à r.l., Luxembourg .	44064	H.D.I. International Group S.A., Luxembourg . . .	44033
Advanced Oeno Consulting, S.à r.l., Luxembourg .	44064	H.D.I. International Group S.A., Luxembourg . . .	44033
Aldy S.A.H., Luxembourg	44063	H.D.I. International Group S.A., Luxembourg . . .	44033
B.I.S. S.A., Luxembourg	44025	H.D.I. International Group S.A., Luxembourg . . .	44034
B.N.S., Business Network System S.A., Luxem- bourg	44056	I.P.A.H.C. Holding, S.à r.l., Luxembourg	44019
Brait S.A.H., Luxembourg	44063	Industry Credit Asia B.V., S.à r.l., Luxembourg . .	44045
CA.P.EQ. Partners Crane & Cie S.C.A., Luxem- bourg	44036	Intercharter S.A.H., Luxembourg	44018
Colony Sardegna, S.à r.l., Luxembourg	44056	Inverto Digital Labs, S.à r.l., Luxembourg	44052
Commercial Investment Alcobendas, S.à r.l., Lu- xembourg	44056	IP Lux 1 - IP Lux 2 S.e.n.c., Luxembourg	44059
Commercial Investment Alcobendas, S.à r.l., Lu- xembourg	44056	Logicinvest S.A., Luxembourg	44034
Commercial Investment Alicante, S.à r.l., Luxem- bourg	44035	Lotus Bakeries Réassurances S.A., Luxembourg . .	44034
Commercial Investment Alicante, S.à r.l., Luxem- bourg	44035	Lux-Evia S.A., Luxembourg	44058
Compagnie d'Entreprises CFE S.A., Bruxelles . . .	44062	Maran International S.A., Luxembourg	44061
Cosylux S.A., Bertrange	44062	Marsans International S.A.H., Luxembourg	44030
Delta Pneus S.A., Luxembourg	44029	Marsans International S.A.H., Luxembourg	44030
Dricllem S.A.H., Luxembourg	44062	Medacta S.A., Luxembourg	44035
EPP Colombia Holding (Lux), S.à r.l., Luxem- bourg	44024	NTR Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44029
Eureko Captive S.A., Luxembourg	44063	Op der Gänn S.A., Mondernange	44030
Eureko Reinsurance S.A. (Luxembourg), Luxem- bourg	44057	Peculia S.A.H., Luxembourg	44024
Euro Invest Management S.A., Luxembourg	44032	Peintures Heiles, S.à r.l., Luxembourg	44059
Euro Invest Management S.A., Luxembourg	44032	PICME Holding S.A., Private Investment Capital Market & Equities Holding S.A., Luxembourg . .	44031
Euro Invest Management S.A., Luxembourg	44032	Rheingold S.A.H., Luxembourg	44025
Euro Invest Management S.A., Luxembourg	44032	Risk & Insurance Services S.A., Luxembourg	44031
Eurtrans S.A., Luxembourg	44058	Roumaninvest S.A., Luxembourg	44029
Ewen Victor & Fils, S.à r.l., Helmdange	44024	S.C.S. Consulting S.A., Luxembourg	44029
Exit Door Holding S.A., Luxembourg	44055	S.C.S. Consulting S.A., Luxembourg	44063
Expanco S.A., Luxembourg	44061	Seve S.A., Bech-Kleinmacher	44035
Fiduciaire Befac Expertises-Comptables et Fisca- les Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44025	Sevem S.A.H., Luxembourg	44057
FM S.A.H., Luxembourg	44035	SNCT, S.à r.l., Société Nationale de Contrôle Technique, Sandweiler	44058
Gemic S.A.H., Luxembourg	44034	SOPREFIRA S.A., Société pour la Prévention et le Financement des Risques par la Réassurance, Luxembourg	44033
GS Ré, Société de Réassurance du Groupe Gras Savoie S.A., Luxembourg	44024	3 Suisses de Ré, Luxembourg	44032
		Tampico S.A., Luxembourg	44057
		Tampico S.A., Luxembourg	44057
		Tampico S.A., Luxembourg	44057
		Titan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44031
		Titan Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	44031
		Travinter S.A., Luxembourg	44062

INTERCHARTER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.101.

L'an deux mille trois, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme holding INTERCHARTER S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 15.101, constituée suivant acte reçu le 14 juin 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 219 du 5 octobre 1977.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, expert-comptable, demeurant à Kehlen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Tibor, licenciée en sciences commerciales et consulaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

2. Prélèvement d'un montant de EUR 80.000,- de la réserve légale et attribution de ce montant à une réserve disponible.

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) divisé en 16.320 (seize mille trois cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), par réduction du pair des actions existantes, pour porter le capital de son montant actuel de EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par remboursement aux actionnaires d'un montant de EUR 800.000,- (huit cent mille euros), le but de la réduction étant d'adapter les moyens financiers de la société à ses activités futures.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux associés.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'Assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux associés ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prélever un montant de EUR 80.000 de la réserve légale et d'attribuer ce montant à une réserve disponible.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) divisé en 16.320 (seize mille trois cent vingt) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Hansen, A. Uhl, N. Tibor, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, vol. 139S, fol. 78, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

J. Elvinger.

(045738.3/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

I.P.A.H.C. HOLDING, S.à r.l., Société holding à responsabilité limitée.

Registered office: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R. C. Luxembourg B 94.832.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the twenty-third of July.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Carissa J. Carpenter, born on April 27, 1963 in California (U.S.A.), Chairman-C.E.O., residing at 2012 H. Street, Suite 203, Sacramento, CA 95814, (U.S.A.),

Here represented by FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. with registered office in Luxembourg, itself represented by Mr Regis Lux, by virtue of a proxy under private seal, given in Sacramento, on the 15th July, 2003.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of I.P.A.H.C. HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholder(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at ninety thousand dollars US (USD 90,000.-) represented by nine hundred (900) shares with a par value of one hundred dollars US (USD 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non- shareholders subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to non- shareholders subject to the prior approval of such transfer given by the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save as a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent of the net profit are set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The profit, after deduction of the reserve, is carried forward or transferred to a special reserve unless the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders decides that the balance is attributed to the sole shareholder or, as the case may be, distributed among the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will determine their powers and their compensation.

G. Applicable Law

Art. 24. For all matters not provided for in these articles of incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

900 shares by Mrs Carissa J. Carpenter, previously qualified.

The shares so subscribed are fully paid up by a contribution in kind of two million (2,000,000) parts of INTERNATIONAL PROPERTY ACQUISITION AND HOLDING CORP., a company duly incorporated under the laws of Nevada, having its corporate seat in the State of Nevada at 777N. Rainbow Blvd, Suite 350, Las Vegas, Nevada 89107 (U.S.A.).

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2004.

Valuation

For registration purposes, the present capital is valued at ninety thousand euro (EUR 90,000.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
2. The number of manager is, fixed at one (1).
3. Is appointed manager of the Company for an indefinite period:
Mrs Carissa J. Carpenter, prenamed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Carissa J. Carpenter, née le 27 avril 1963 en Californie (U.S.A.), Chairman-C.E.O., demeurant au 2012 H. Street, Suite 203, Sacramento, CA 95814, (U.S.A.),

Ici représentée par la FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Regis Lux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sacramento, le 15 juillet 2003.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mille neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de I.P.A.H.C. HOLDING, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-dix mille dollars US (USD 90.000,-) représenté par neuf cents (900) parts sociales, d'une valeur de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés, par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, distribué aux associés. Cependant, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

G. Loi applicable

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

neuf cents (900) parts sociales par Mme Carissa J. Carpenter, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en deux millions (2.000.000) d'actions de INTERNATIONAL PROPERTY ACQUISITION AND HOLDING CORP., une société constituée sous le droit en vigueur dans l'état du Nevada et ayant son siège social au 777 N. Rainbow Blvd, Suite 350, Las Vegas, Nevada 89107 (U.S.A.).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2004.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-).

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Résolutions

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1).
3. Est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée: Madame Carissa J. Carpenter, préqualifiée.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. J. Carpenter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 84, case 6. – Reçu 789,40 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2003.

P. Bettingen.

(045742.3/202/297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

GS RE, SOCIETE DE REASSURANCE DU GROUPE GRAS SAVOYE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 29.131.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 mars 2003 à 16.30 heures au siège de la société a:

- constaté la démission de Madame Maryse Delvigne avec effet au 24 janvier 2003 et de Monsieur Dominique Boinot avec effet au 28 février 2003 de leur poste d'administrateur de la Société et décide de se prononcer sur la décharge des administrateurs démissionnaires lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et lors de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003,

- décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de cinq (5) à sept (7) administrateurs,

- décide de nommer aux postes d'administrateurs de la Société Madame Marine Charbonnier ainsi que Messieurs Dirk Diels, Jean-Marc De Bournonville et Christian Théodose en plus des trois administrateurs en place.

L'Assemblée a en outre décidé que les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2002,

- autorisé le Conseil d'Administration à nommer Monsieur Christian Théodose au poste d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière et à la représentation de la Société,

- donné tous pouvoirs à Christian Théodose, de même qu'à tout avocat du cabinet LINKLATERS LOESCH, 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, et à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, chacun agissant individuellement, à l'effet d'accomplir les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication des résolutions prises lors de la présente Assemblée.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048310.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EPP COLOMBIA HOLDING (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 82.628.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00928, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour EPP COLOMBIA HOLDING (LUX), S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signatures

(047793.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

PECULIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 12.777.

Les états financiers au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 14 mai 2003 et enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PECULIA S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

(048037.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7374 Helmdange, 183, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 7.157.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EWEN VICTOR & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048083.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

RHEINGOLD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 18.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00876, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RHEINGOLD S.A.

J.-M. Schmit

Avocat

(048038.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES LUXEMBOURG, S.à r.l.,**Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour FIDUCIAIRE BEFAC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(048042.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

B.I.S., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 94.727.

STATUTS

L'an deux mille et trois, le quatorze juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) SHAPBURG LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 123306,

dûment représentée par Monsieur Marc Elvinger, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2003;

2) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 214239;

dûment représentée par Monsieur Marc Elvinger, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juillet 2003.

Les procurations signées ne varientur par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de B.I.S. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action, si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 mai à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

D. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le conseil d'administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du conseil d'administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être délégués à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) QUENON INVESTMENTS LIMITED, prénommée	9.990 actions
2) SHAPBURG LIMITED, prénommée.	10 actions
Total:	10.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille Euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

a) SHAPBURG LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 123306;

b) QUENON INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 214239,

c) LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 162139.

3. La personne morale suivante a été nommée commissaire aux comptes:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of International Business Companies sous le numéro 300728.

4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

5. L'assemblée générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

6. L'adresse du siège social de la Société est établie au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Elvinger, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 21, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

J. Elvinger.

(044552.3/211/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2003.

S.C.S. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Les administrateurs de la société sont:

M. Léon Zuratas

GOUDSMIT & TANG, S.à r.l.

M. Bernard Zimmer.

Le commissaire aux comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour SCS CONSULTING S.A.

Signature

(048046.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

DELTA PNEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 494, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 27.589.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DELTA PNEUS S.A.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048080.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

NTR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 12, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 16.063.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NTR, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048087.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ROUMANINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.986.

Il résulte d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 juillet 2003 que le Conseil d'Administration se compose comme suit:

1. Monsieur Paul Opris, directeur de sociétés, demeurant à Bucarest
2. Monsieur Adrian Georgescu, administrateur de sociétés, demeurant à Bucarest
3. Madame Florica Lucia Ardelean, sans état, demeurant à Bucarest

Leurs mandats viendront à échéance en 2009.

Pour réquisition et publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, réf. LSO-AG03483. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048195.3/502/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

OP DER GÄNN S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-3932 Mondercange, 7A, rue de Limpach.
R. C. Luxembourg B 80.513.

Procès-Verbal de l'Assemblée Statutaire

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est déroulée au siège social à Mondercange le 24 mars 2003 à 18.00 heures.

Est présent le Conseil d'Administration:

- Monsieur Angel Emil, 45, rue Edison, L-4105 Esch-sur-Alzette
- Madame Jacobs-Roderes Françoise, 25, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre
- Monsieur Jacobs Mike, 25, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre
- Madame Reinhard-Angel Monique, 7a, rue de Limpach, L-3932 Mondercange
- Monsieur Reinhard Michel, 7a, rue de Limpach, L-3932 Mondercange
- Monsieur Roderes Roger, 20, rue Belle-Vue, L-4417 Soleuvre

L'Assemblée, à l'unanimité des voix, a pris les résolutions suivantes:

Le nombre des administrateurs sera fixé à 3 soit:

- Madame Reinhard-Angel Monique, 7a, rue de Limpach, L-3932 Mondercange
- Monsieur Angel Emil, 45, rue Edison, L-4105 Esch-sur-Alzette
- Monsieur Reinhard Michel, 7a, rue de Limpach, L-3932 Mondercange

La société est valablement engagée par la signature individuelle de:

- Monsieur Reinhard Michel (administrateur-délégué)

La signature bancaire (BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT) individuelle de:

- Monsieur Reinhard Michel (administrateur-délégué)

La fermeture d'une succursale à: 25, rue du Knapp, L-4465 Soleuvre

Et lecture faite, le Conseil d'Administration a signé.

Mondercange, le 24 mars 2003.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048344.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MARSANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.939.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour MARSANS INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(048153.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MARSANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.939.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour MARSANS INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(048152.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.633.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2003.

Signature.

(048441.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 65.633.

—
Extrait des résolutions et décisions prises par les Associés pour l'approbation des comptes au 31 décembre 2001

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2001;
- de reporter la perte de l'exercice au 31 décembre 2001 sur les exercices suivants;
- de donner décharge au gérant M. Maurice M. Taylor pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour TITAN LUXEMBOURG, S.à r.l.

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02241. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048440.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

**PICME HOLDING S.A., PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.841.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

PICME HOLDING S.A., PRIVATE INVESTMENT CAPITAL MARKET & EQUITIES HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(048154.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

RISK & INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.393.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 16 avril 2003

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer M. Poul Almlund administrateur en remplacement de M. Rolf Hof et de Rolf Sprunken et de renouveler le mandat d'administrateur de M. John Kristensen et M. Keld Boeck pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A. réviseur d'entreprises en remplacement de PricewaterhouseCoopers pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RISK & INSURANCE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048524.3/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.129.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048060.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048062.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01897, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048067.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EURO INVEST MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 71.129.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01899, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO INVEST MANAGEMENT S.A.
FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

Signature

(048072.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

3 SUISSSES DE RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 18, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 30.190.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048092.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

SOPREFIRA, SOCIETE POUR LA PREVENTION ET LE FINANCEMENT DES RISQUES PAR LA REASSURANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 35.868.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08959, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048094.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

H.D.I. INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.504.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg en août 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(047845.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

H.D.I. INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.504.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, en août 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(047842.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

H.D.I. INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.504.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, en août 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(047839.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

H.D.I. INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.504.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en août 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(047838.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

H.D.I. INTERNATIONAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, en août 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2003.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(047836.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2003.

LOTUS BAKERIES REASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 53.262.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2003, réf. LSO-AF05782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048098.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

LOGICINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 86.666.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGICINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

(048116.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

GEMIC S.A.H., Holdingaktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.
H. R. Luxemburg B 40.577.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung vom 1. August 2003 hervor, dass gemäß des Rücktrittgesuches des Verwaltungsratsmitgliedes Frau Gerty Marter, Frau Gabrielle Schneider zum neuen Verwaltungsratsmitglied berufen wurde, um das Mandat des ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied zu beenden.

Die definitive Nominierung von Frau Gabrielle Schneider sowie die volle und unangeschränkte Entlastung an das ausscheidende Verwaltungsratsmitglied werden der nächsten Generalversammlung der Aktionäre zu Verabschiedung vorgeschlagen.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

- Herr Claude Geiben, Rechtsanwalt, mit professioneller Anschrift in L-2227 Luxemburg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

- Herr Lou Huby, Honorar Direktor der Europäischen Kommission a.d., mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

- Frau Gabrielle Schneider, Beisitzende Direktorin und Prokuristin, mit professioneller Anschrift in L-1219 Luxemburg, 23, rue Beaumont.

Luxemburg, den 1. August 2003.

Für gleichlautenden Auszug

Für den Verwaltungsrat

C. Geiben / L. Huby

Mitglied des Verwaltungsrates / Mitglied des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048178.3/535/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.230.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02248, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048448.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT ALICANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 80.230.

—
Extrait des décisions prises par l'Associée Unique sur l'exercice clos au 31 décembre 2002

Il a été décidé:

- d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02247. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048447.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

FM S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 33.658.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05844, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Pour FM S.A.

HRT REVISION, S.à r.l.

Signature

(048454.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MEDACTA S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.571.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2003, réf. LSO-AG04322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2003.

Signature.

(048123.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

SEVE S.A., Société Anonyme.Siège social: L-5405 Bech-Kleinmacher, 26, route du Vin.
R. C. Luxembourg B 82.421.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature.

(048229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

CA.P.EQ. PARTNERS CRANE & CIE S.C.A., Société en commande par actions.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 95.081.

STATUTES

In the year two thousand three, on the eighteenth of July.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1.- CA.P.EQ. PARTNERS CRANE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, here represented by Mrs Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 17, 2003.

2.- CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., a company governed by the laws of Italy, having its registered office in Corso Matteotti 9, I-20121 Milan,

here represented by Mrs Maud Martin, prenamed,
by virtue of a proxy given in Milan, on July 16, 2003.

The foresaid proxies, after being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to file at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacities, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a Company which the prenamed parties declared to organize among themselves:

Art. 1. Form.

There is hereby established among the subscribers, CA.P.EQ. PARTNERS CRANE, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», organized and existing under the laws of Luxembourg, as associé commandité (hereinafter referred to as the «General Partner») and the other subscriber, CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., a company existing under the laws of Italy, as associé commanditaire, and all those who may become holders of shares hereafter, a société en commandite par actions, under the firm (raison sociale) of CA.P.EQ. PARTNERS CRANE & CIE S.C.A. (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 3. Objects and Purposes.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in or outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner. Should extraordinary developments or events of a political, economic or social nature, which might interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons outside the Grand Duchy of Luxembourg, occur or be imminent, the registered office may be transferred temporarily to a location outside the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the General Partner or by declaration of a person duly authorised by the General Partner for such purpose until the complete cessation of such abnormal circumstances. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Share Capital.

The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one Euro twenty-five cent (1.25 EUR) each, (hereinafter referred to as the «Shares»).

Art. 6. Premium Reserve.

Any issuance premium paid to the Company over and above the par value of Shares shall be transferred to an extraordinary reserve (hereinafter referred to as the «Premium Reserve»).

Art. 7. Form of the Shares.

The Shares shall be registered exclusively. A register of shareholders shall be kept in the registered office of the Company by the General Partner. Said register shall contain the name of each shareholder, its address, the number of Shares it holds, the amount paid up for each of these Shares as well as the transfers of Shares and the dates of such transfers.

All transfer of shares, either by assignment, pledge or otherwise, to the existing shareholders or to new shareholders, requests in every case the unanimous assent of all the shareholders. Any shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of written notice to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

Art. 8. Liability of the Shareholders and of the General Partner.

The General Partner (commandité) shall be liable indefinitely for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The other shareholders (commanditaires) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in General Meetings and shall only be liable for payment to the Company of the par value and issue premium on each Share they subscribe for. In particular, commanditaires shall not be obligated for the debts, liabilities and obligations of the Company or of any other shareholder.

Art. 9. Voting Rights.

Each Share carries one vote at all General Meetings.

Art. 10. General Meetings.

Any regularly constituted meeting of the shareholders shall represent the entire body of the shareholders of the Company and shall have the broadest power to approve or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 11. Time and Tenue of Meetings.

The annual ordinary general meeting of the shareholders (hereinafter referred to as the «Annual Meeting») shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company in the City of Luxembourg, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth day of December of each year at 6.00 p.m. If such day is not a bank business day, the Annual Meeting shall be held on the next following bank business day. The Annual Meeting may be held outside of the Grand Duchy of Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require. Other General Meetings may be held at such place and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Conduct of Meetings.

All General Meetings shall be presided over by the General Partner. Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at General Meetings will be passed by a simple majority of those present and voting, irrespective of the number of Shares held by those present or represented at the meeting. The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders to take part in any General Meeting. Any shareholder may be represented and vote at any General Meeting by a proxy or proxies (who need not be a shareholder) appointed by an instrument in writing, with or without power of substitution.

Art. 13. Notice of Meetings.

The shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the address in the Register of the shareholders, provided that this requirement may be waived by all the shareholders present or represented at the meeting.

Art. 14. Management of the Company.

The Company shall be managed by the General Partner.

Art. 15. Powers of the General Partner.

The General Partner has the broadest power to perform all acts which are necessary or useful in order to achieve the Company's object and purposes in the name and on behalf of the Company and to determine the corporate policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, including but not limited to the power to determine investment policies, conclude all types of contracts, transfer funds or assets belonging to the Company and fix the terms and conditions thereof, and take any and all acts necessary to the execution and fulfilment of all enterprises or operations which affect the Company. All acts which are not reserved by law and by these Articles to the General Meeting or to the Supervisory Board shall be within the competence of the General Partner.

The General Partner may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The General Partner will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 16. Remuneration of the General Partner.

The General Partner will be compensated according to the value and the nature of the services provided.

Art. 17. Indemnity to the General Partner.

(a) The Company shall, to the fullest extent permitted by applicable law, indemnify and hold harmless the General Partner against any loss, claim, damage or liability to which it may become subject in connection with any matter (whether criminal or civil) arising out of or related to the Company's business or affairs, except to the extent any such loss, claim, damage or liability is primarily attributable to the General Partner's negligence, bad faith, fraud, willful misconduct or willful breach of its duties.

If the General Partner becomes involved in any capacity in any action, proceeding or investigation in connection with any matter arising out of or related to the Company's business or affairs, the Company will periodically reimburse the General Partner for its legal and other similar expenses (including the cost of any investigation, preparation and defense) incurred in connection therewith; provided that no such reimbursement shall be made, and any such payment made shall be refunded, if the General Partner is not entitled to be indemnified by the Company in connection with such action, proceeding or investigation as provided in any exception contained in the immediately preceding sentence.

(b) Notwithstanding anything else contained in these Articles, the reimbursement, indemnity and contribution obligation of the Company under this Section 18 shall:

(i) be in addition to any liability which the Company may otherwise have;

(ii) extend upon the same terms and conditions (but only to the extent any losses, claims, damages or liabilities, relate to the business or affairs of the Company or Ownership Interests or issuers of Ownership Interests or any affiliate thereof to (x) the directors, officers, employees, and Affiliates of the General Partner, and the directors, officers and employees of such Affiliates, and (y), in the General Partner's sole discretion, the agents of the General Partner and the directors, officers or employees thereof;

(iii) be binding upon and endure to the benefit of any successors, assigns, heirs and personal representatives of the General Partner and any such persons;

(iv) be reduced and, if applicable, refunded by the amount of any insurance or other payments from third parties, including, without limitation, the Company, in respect of an indemnifiable claim hereunder.

(c) All amounts owing in respect of persons specified in Section 18(b) (ii) hereof shall be paid by the Company to the General Partner which shall receive the same for the benefit of such persons.

(d) The Company may, if the General Partner so determines, purchase and maintain insurance at reasonable premiums (or reimburse the General Partner or its affiliates therefore) on behalf of any director, officer or employee of the General Partner or any of its affiliates or any of their respective directors, officers or employees (or, at the General Partner's sole discretion, agents thereof, directors, officers, employees and affiliates of such agents and directors, officers and employees of such affiliates), against any liability asserted against such person or incurred by such person in such capacity, or arising from such person's status as such, whether or not the General Partner would have the power to indemnify such person against such liability under any applicable law.

Art. 18. Signatories.

The Company will be bound by the sole signature of the General Partner or by the individual or joint signatures as the General Partner shall determine, of such other persons to whom authority may have been delegated by the General Partner.

Art. 19. Conflict of interests.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner (Manager) or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The General Partner or member of the Supervisory Board or officer of the General Partner or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. Supervisory Board.

The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the «Supervisory Board»). The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorize any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles of the Company exceed the powers of the General Partner.

The Supervisory Board shall be convened by its Chairman. Written notice (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing (including cable, telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing (including cable or telegram, telex, telefax, or other electronic means of transmission) another member as his proxy. The Supervisory Board may only deliberate or act validly if at least a majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. A meeting may be held by telephone conference or similar means of communication and minutes shall be drawn up to record the results of resolutions adopted by telephone conference or similar means of communication. Resolutions may also be taken by one or several written instruments signed by all the members.

The Supervisory Board shall be elected by the Annual Meeting for a period ending at the date of the next Annual Meeting at which their successor is elected.

In addition, the General Meeting may appoint one or more accountants who shall assist the Supervisory Board in the fulfillment of its duties.

Art. 21. Minutes of the Supervisory Board.

The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting. Copies or extracts of such minutes capable of being produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two members.

Art. 22. Accounting Year, Accounts.

The accounting year of the Company shall begin on the first of July of each year and shall terminate on the 30th of June the following year. The accounts of the Company shall be expressed in Euros. The General Partner shall prepare the financial statements of the Company in respect of each financial year. Financial statements shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the provisions of Luxembourg law.

Art. 23. Premium Reserve.

The amounts standing to the credit of the Premium Reserve (subject to any deduction therefrom which may have been made in respect of losses of the Company) may be distributed to the shareholders by resolution of the General Meeting. At each Annual Meeting, all amounts standing to the credit of the Premium Reserve shall be distributed to the shareholders, in proportion to their respective shareholding, to the extent of the amount of cash available to the Company, provided that the General Meeting may always upon proposal of the General Partner decide to set aside any portion of such amount of cash to cover potential liabilities of the Company. The General Partner may convene a General Meeting at any other time having for agenda the distribution of all or part of the amount standing to the credit of the Premium Reserve.

Art. 24. Legal Reserves and Allocation of Profits.

From the annual net profits of the Company shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund has reached one tenth of the subscribed share capital. The balance of the annual net profits shall be distributed as divided among the shareholders, in proportion to the number of shares they hold respectively, within one month following the date of the Annual Meeting, to the extent of the amount of cash available to the Company after compliance with Article 23 above, unless the Annual Meeting shall decide upon proposal by the General Partner to allocate all or part of such profits to the creation or maintenance of reserve funds or to provisions to cover potential liabilities of the Company. The General Meeting may upon proposal by the General Partner decide to pay interim dividends. The General Partner may decide to make payments on account of dividend.

Art. 25. Liquidation.

In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators (if physical persons) named by the General Meeting effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 26. Distributions in Kind.

Liquidation dividends and dividends may be distributed in kind, provided that the equality among shareholders is observed.

Art. 27. Amendment of the Articles.

These Articles of incorporation may be amended from time to time, upon approval of the General Partner, by the General Meeting, subject to the following quorum and voting requirements. Any extraordinary General Meeting shall not be validly constituted and competent to deliberate on any amendment to the Articles of Incorporation, unless a quorum equal to at least one half of the total number of issued and outstanding shares is present or represented at such meeting. If such quorum is not present at any such meeting, a new General Meeting may be convened by the General Partner by fifteen (15) days advance notice sent by registered mail to each shareholder. The convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. Such new meeting shall be validly constituted and competent to deliberate on all amendments regardless of the number of Shares present or represented at such meeting. In both meetings, resolutions must be carried by at least two thirds of the votes of shareholders present or represented.

Art. 28. Laws Applicable.

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies as amended.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, have been observed.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	<i>Subscribed capital EUR</i>	<i>Number of shares</i>	<i>Paid-in capital EUR</i>
1) CA.P.EQ. PARNTERS CRANE, S.à r.l., prementionned	1,102.50	892	1,102.50
2) CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., prementionned . . .	29,897.50	23,918	29,897.50
Total:	31,000.00	24,800	31,000.00

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 26 of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended, have been observed.

Transitional dispositions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on the 30th June 2004.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2004.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatever, which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (2,000.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

I) The following have been elected as members of the Supervisory Board until the annual meeting of shareholders approving the financial statements for the year ending on June 30, 2004.

1.- Mr Vincent Alphonse Charles Goy, company director, born in Dudelange, on June 16, 1955, residing in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

2.- Mr Vincent Dogs, company director, born in Dudelange, on April 25, 1964, residing in L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie,

3.- INTERAUDIT, S.à r.l., having its registered office in L- 1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 29.501.

II) The registered office of the Company is fixed in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- CA.P.EQ. PARTNERS CRANE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, ici représentée par Madame Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2003.

2.- CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., une société régie par les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Corso Matteotti 9, I-20121 Milan, ici représentée par Madame Maud Martin, prénommée, en vertu d'une procuration lui donnée à Milan, le 16 juillet 2003.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Forme.

Il est établi entre CA.P.EQ. PARTNERS CRANE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, en tant qu'actionnaire commandité (ci-après désigné «l'Actionnaire Commandité»), et CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., une société existant sous le droit italien, en tant qu'actionnaire commanditaire (ci-après désigné «l'Actionnaire Commanditaire») et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société en commandite par actions, qui existera sous la dénomination de CA.P.EQ. PARTNERS CRANE & CIE S.C.A. (ci-après désignée la «Société»). Durée.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social.

Les objets pour lesquels la société est constituée sont toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toutes sociétés, quelle que soit leur forme, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment employer ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et la disposition d'un portefeuille comprenant des valeurs et brevets, de quelque origine qu'ils soient, participer à la création, le développement et le contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'investissement, souscription, soumission ou par faculté d'acquérir et par tout autre moyen, des valeurs et brevets, de les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, développer ces valeurs et brevets, consentir à la société dans laquelle elle détient des intérêts tous soutiens, emprunts, avances et garanties.

La société peut également entreprendre toutes transactions commerciales, industrielles et financières, qu'elle jugera nécessaires pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché, soit à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale

au siège social ou la communication aisée du siège social avec les personnes ou des entreprises se trouvant en dehors du Grand-Duché, se produiraient ou seraient imminents, l'Actionnaire Commandité ou toute autre personne dûment autorisée par l'Actionnaire Commandité à cet effet, pourra décider de transférer provisoirement le siège social à un endroit situé en dehors du Grand-Duché, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit de ce transfert temporaire du siège social, demeurera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social.

Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale de un Euro vingt-cinq centimes (1,25 EUR) chacune.

Art. 6. Prime.

Le montant de toute prime d'émission payée à la Société au-delà de la valeur nominale des actions sera affecté à un compte de réserve extraordinaire (ci-après dénommé le «Compte de Réserve de Prime»).

Art. 7. Forme des actions.

Les actions ne pourront être que nominatives. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société par l'Actionnaire Commandité. Les nom et adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient, le montant versé pour chacune de ces actions seront mentionnés sur le registre des actionnaires ainsi que les transferts d'actions et la date de chaque transfert. Tout transfert d'actions, que ce soit par cession, nantissement ou autrement, à des actionnaires existants et/ou à des nouveaux actionnaires requiert dans tous les cas le consentement unanime de tous les actionnaires. Tout actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse figurant dans le Registre des Actionnaires par notification écrite à la Société, à son siège social ou à toute autre adresse indiquée par l'Actionnaire Commandité.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires et de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité sera indéfiniment responsable pour tous les engagements qui ne pourraient pas être remplis avec les actifs de la Société. Les autres actionnaires (les «Actionnaires Commanditaires») devront s'abstenir d'agir au nom de la Société, de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, en dehors de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux Assemblées Générales et ne seront responsables que du paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission afférente à chacune des parts qu'ils ont souscrites. En particulier, les Actionnaires Commanditaires ne seront pas responsables des dettes, engagements et obligations de la Société ou de toute autre actionnaire.

Art. 9. Droits de vote.

Chaque part donne droit à une voix à toutes les Assemblées Générales.

Art. 10. Assemblées Générales.

Toute assemblée d'actionnaires régulièrement constituée représentera la totalité des actionnaires de la Société et disposera des pouvoirs les plus larges en vue d'approuver et de ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu qu'aucune résolution ne sera valablement prise sans l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

Art. 11. Date et Lieu des Assemblées.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires (ci-après désignée l'«Assemblée Annuelle») se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société à Luxembourg, ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg qui sera désigné dans l'avis de convocation, le 10 décembre de chaque année à 17.30 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire, l'Assemblée Annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'Assemblée Annuelle pourra avoir lieu hors du Grand-Duché de Luxembourg si, d'après l'opinion souveraine de l'Actionnaire Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux endroits et dates indiqués dans les avis de convocation respectifs.

Art. 12. Conduite des Assemblées.

Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les Assemblées Générales statuent à la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'il soit tenu compte du nombre de Parts détenues par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée. L'Actionnaire Commandité pourra déterminer toutes autres conditions que devront remplir les actionnaires afin de participer à toute Assemblée Générale. Tout actionnaire peut être représenté par un mandataire (qui n'est pas nécessairement un actionnaire) nommé par un acte écrit, avec ou sans pouvoir de substitution, et qui votera à l'Assemblée Générale pour le compte de l'actionnaire qu'il représentera.

Art. 13. Convocations aux Assemblées.

Les actionnaires se réuniront sur convocation de l'Actionnaire Commandité par voie d'avis contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à chaque actionnaire, au plus tard huit jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires. Toutefois, il pourra être renoncé aux règles de convocations ci-dessus énoncées par tous les actionnaires présents ou représentés à une Assemblée si tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette Assemblée.

Art. 14. Gestion de la Société.

La Société sera gérée par l'Actionnaire Commandité (le Gérant).

Art. 15. Pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer, au nom et pour le compte de la Société, tous actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet et des buts de la Société ainsi que pour déterminer la politique générale de la Société et décider de la conduite de l'administration et des affaires de la Société; il aura notam-

ment, mais non exclusivement, le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de la Société, conclure tous types de contrats, transférer les fonds et avoirs appartenant à la Société, le tout selon les termes et conditions qu'il déterminera, et effectuer tout acte nécessaire en vue de parvenir à la réalisation et l'accomplissement de toutes entreprises et opérations concernant la Société. Tous les actes qui ne sont pas réservés par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale ou au Conseil de Surveillance seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité.

L'actionnaire commandité pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'actionnaire commandité déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 16. Rémunération de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité sera dédommagé en fonction de la valeur et de la nature des services rendus.

Art. 17. Indemnisation de l'Actionnaire Commandité.

(a) Dans la plus grande limite permise par la loi, la Société indemnifiera l'Actionnaire Commandité et le tiendra quitte de toute perte, réclamation ou responsabilité à laquelle il pourrait être soumis au titre de tout fait ou de toute situation (de nature pénale ou civile) résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, sauf dans les cas où une telle perte, réclamation ou responsabilité sera principalement imputable à la négligence, à la mauvaise foi, à la fraude ou au dol de l'Actionnaire Commandité, ou à la violation intentionnelle de ses obligations par celui-ci. Si l'Actionnaire Commandité est mis en cause, en quelque qualité que ce soit, dans une action, un procès ou une enquête en relation avec tout fait ou toute situation résultant des activités ou des affaires de la Société ou leur étant liés, la Société remboursera périodiquement à l'Actionnaire Commandité les frais juridiques et autres dépenses similaires (y compris le coût de toute enquête, de tout travail préparatoire ou de défense de l'Actionnaire Commandité) engagés par celui-ci. L'Actionnaire Commandité ne pourra toutefois pas prétendre à un tel remboursement et devra restituer les sommes lui ayant été remboursées, s'il n'a pas droit à indemnisation par la Société au titre d'une action, d'un procès ou d'une enquête de cette nature, en raison d'une exclusion d'indemnisation prévue à la phrase immédiatement précédente.

(b) Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, les obligations de remboursement, d'indemnisation et de contribution de la Société résultant du présent article 18:

(i) viendront en complément de toute obligation dont la Société pourrait être tenue par ailleurs;

(ii) bénéficieront dans les mêmes termes et conditions (mais seulement dans la mesure où la perte, la réclamation ou la responsabilité est liée aux activités ou aux affaires de la Société, des participations, des sociétés dans lesquelles les participations sont prises ou une société affiliée de celles-ci) (x) aux administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de l'Actionnaire Commandité, et aux administrateurs, dirigeants et employés desdits affiliés, et (y) à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, aux agents de l'Actionnaire Commandité, leurs administrateurs, dirigeants et employés;

(iii) lieront les successeurs, héritiers, ayants droit et représentants personnels de l'Actionnaire Commandité ainsi que desdites personnes;

(iv) seront réduits du montant de toute indemnité d'assurance ou de tous autres paiements par des tiers, y compris, sans que cette liste ait un caractère limitatif, par la Société, au titre d'un dommage indemnifiable en application des présentes, ou, le cas échéant, feront l'objet d'un remboursement égal à ce montant.

(c) Tous montants dus à l'une des personnes énumérées au présent article 18 (b) (ii) seront payés par la Société à l'Actionnaire Commandité qui les recevra pour le compte de ces personnes.

(d) Si l'Actionnaire Commandité en décide ainsi, la Société souscrira et maintiendra en vigueur des polices d'assurance pour un montant raisonnable de prime (ou remboursera le montant de ces primes à l'Actionnaire Commandité ou à ses affiliés) au bénéfice de tout administrateur, dirigeant ou employé de l'Actionnaire Commandité ou de l'un quelconque de ses affiliés ou de tout administrateur, dirigeant ou employés desdits affiliés, (ou, à la seule discrétion de l'Actionnaire Commandité, de leurs agents, des administrateurs, dirigeants, employés et affiliés de tels agents et des administrateurs, dirigeants et employés de tels affiliés), couvrant le risque de mise en jeu de responsabilité encouru par de telles personnes du fait de leurs fonctions ou étant la conséquence de leur statut, que la loi applicable autorise ou non l'actionnaire Commandité à indemniser de telles personnes au titre de tels risques.

Art. 18. Signatures.

La Société sera engagée par la seule signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe, ainsi que l'Actionnaire Commandité le déterminera, de toutes autres personnes auxquelles l'Actionnaire Commandité aura accordé une délégation de pouvoirs.

Art. 19. Conflit d'intérêts.

Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'actionnaire commandité (Gérant) ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoir ou des fondés de pouvoir de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. L'actionnaire commandité ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir de l'actionnaire commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Art. 20. Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment ses livres et sa comptabilité, sont sous la surveillance d'un conseil de surveillance d'au moins trois (3) membres (ci-après dénommé le 'Conseil de Surveillance').

Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les affaires que ce dernier pourra déterminer et pourra autoriser tous les actes de l'Actionnaire Commandité qui pourraient, en vertu de la loi et des règlements ou des présents statuts, excéder les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président.

Avis écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique de transmission) de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour cette réunion, sauf circonstances d'urgence, dont la nature sera indiquée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation avec l'approbation de chaque membre par écrit (y compris par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique de transmission).

Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations distinctes pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus à un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Tout membre peut voter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme mandataire par écrit (y compris câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de transmission électronique). Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer ou agir que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée

Les résolutions seront approuvées si elles sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à cette réunion. Une réunion peut être tenue par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire et les procès-verbaux seront rédigés pour enregistrer les résultats des résolutions adoptées par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire. Les résolutions pourront également être prises au moyen d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'Assemblée Annuelle pour une période se terminant à la date de l'Assemblée Annuelle suivante, au cours de laquelle leurs successeurs seront élus.

En outre, l'Assemblée Générale pourra élire un ou des experts comptables qui assisteront le Conseil de Surveillance dans l'exercice de ses fonctions.

Art. 21. Procès-verbaux du Conseil de Surveillance.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président temporaire ayant présidé cette réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou autrement seront signés par le président ou par deux membres.

Art. 22. Année sociale, Comptes.

L'exercice social de la Société débutera le premier juillet et se terminera le trente juin de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en Euros. L'Actionnaire Commandité préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Compte de Réserve de Prime.

Les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime (sous réserve de toutes déductions qui auront pu en être effectuées en raison de pertes subies par la Société) peuvent être distribuées aux actionnaires aux termes d'une résolution de l'Assemblée Générale. Lors de chaque Assemblée Annuelle, les sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime seront distribuées aux actionnaires en Proportion de leur quote-part du capital, dans la limite des liquidités disponibles dans la Société, étant entendu que l'Assemblée Générale pourra toujours, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, décider de garder en réserve une partie de ces liquidités pour faire face aux engagements potentiels de la Société. L'Actionnaire Commandité peut convoquer à tout moment une Assemblée Générale ayant pour ordre du jour la distribution de tout ou partie des sommes figurant au crédit du Compte de Réserve de Prime.

Art. 24. Réserves Légales et Affectation des Bénéfices.

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélevement cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social sous-crit. Le solde du bénéfice annuel sera distribué sous forme de dividendes aux actionnaires, en proportion du nombre de parts qu'ils détiendront respectivement, dans un délai d'un mois suivant la date de l'Assemblée Annuelle, dans la limite du montant des liquidités disponibles dans la Société après application des dispositions de l'article 23 ci-dessus, à moins que l'Assemblée Annuelle ne décide sur proposition de l'Actionnaire Commandité d'affecter tout ou partie de tels bénéfices à la création ou au maintien de fonds de réserves ou à la constitution de provisions destinées à couvrir les engagements potentiels de la Société.

L'Assemblée Générale peut décider, sur proposition de l'Actionnaire Commandité, de payer des dividendes intérimaires. L'Actionnaire Commandité pourra décider de verser des acomptes sur dividendes.

Art. 25. Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un liquidateur (si celui-ci est une personne morale) ou par un ou plusieurs liquidateurs (si ceux-ci sont des personnes physiques) élus par l'Assemblée Générale prononçant cette dissolution, sur proposition de l'Actionnaire Commandité. Cette Assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 26. Distributions en nature.

Le boni de liquidation et les dividendes peuvent être distribués en nature, sous réserve que l'égalité entre les actionnaires soit respectée.

Art. 27. Modification des Statuts.

Les présents Statuts peuvent être modifiés à tout moment par l'Assemblée Générale, avec l'accord de l'Actionnaire Commandité, sous réserve que soient remplies les conditions suivantes de quorum et de majorité. Une Assemblée Gé-

nérale extraordinaire ne sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur une quelconque modification des Statuts si la moitié au moins du nombre total de parts émises n'est pas présent ou représenté à cette Assemblée. Si ce quorum n'est pas atteint à cette assemblée, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée par l'Actionnaire Commandité par avis envoyé par courrier recommandé à chaque actionnaire quinze (15) jours à l'avance. L'avis de convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de l'Assemblée précédente. La nouvelle Assemblée sera valablement constituée et compétente pour délibérer sur toutes modifications des présents statuts, quel que soit le nombre de parts présentes ou représentées à cette Assemblée. Dans les deux assemblées, les décisions devront être prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 28. Législation applicable.

Toutes matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts le seront conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Souscription et paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêtés les statuts de la société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés.

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Libération EUR</i>
1) CA.P.EQ. PARTNERS CRANE, S.à r.l., prédésignée	1.102,50	882	1.102,50
2) CIMINO & ASSOCIATI PRIVATE EQUITY S.p.A., prédésignée	29.897,50	23.918	29.897,50
Total:	31.000,00	24.800	31.000,00

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 30 juin 2004.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Coût, évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société en raison de sa constitution, sont estimés à deux mille Euros (2.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

I.- Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance:

- 1.- Monsieur Vincent Alphonse Charles Goy, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 16 juin 1955, demeurant à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,
- 2.- Monsieur Vincent Dogs, administrateur de sociétés, né à Dudelange, le 25 avril 1964, demeurant à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie,
- 3.- INTERAUDIT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie, R. C. Luxembourg B 29.501.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels pour l'année se terminant le 30 juin 2004:

II.- Le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Martin, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2003, vol. 139S, fol. 85, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048798.3/220/558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

INDUSTRY CREDIT ASIA B.V., Société à responsabilité limitée.**Share capital: EUR 20,000.-.**

Registered office: 1077 ZX Amsterdam, The Netherlands, 3105, Strawinskyaan.

Principal establishment: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 95.080.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the first day of July, at 4.30 p.m.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BOXCO SERVICES LIMITED, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 14th Floor, Hutchinson House, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered in the Company Registrar of the British Virgin Islands under the number 33257,

here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jakarta on 20 June 2003.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that BOXCO SERVICES LIMITED is the sole shareholder of INDUSTRY CREDIT ASIA B.V., a private limited liability company under Dutch law (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), having its registered office at (1077 ZX) Amsterdam, Strawinskyaan 3105, the Netherlands, registered with the chamber of commerce of Amsterdam in the Netherlands under the number 27129974 (the Company). The articles of association of the Company were last amended by a deed, executed on 9 September 1997 before a substitute of R.J.J. Lijdsman, civil law notary officiating in Rotterdam;

II. that by resolution validly adopted by the sole shareholder of the Company in Jakarta, India, on 20 June 2003, acting in accordance with article 12 of the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its principal establishment and effective place of management from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg as from 1st July 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution shall remain annexed to the present deed. The interim balance sheet dated on June 30, 2003, as well as a declaration of the manager of the company dated on July 1st, 2003, stating that the fair market value of the company as per July 1st, 2003, is one hundred and fifty thousand Euros (150,000.- EUR), after signature *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

III. the agenda of the meeting is the following:

1. transfer of the principal establishment and of the effective place of management of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg as from 1st July 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a *société à responsabilité limitée* and adoption of the Luxembourg nationality upon the transfer of the principal establishment and place of effective management of the Company from the Netherlands to the city of Luxembourg as from the date of the present deed;

3. amendment and restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;

4. acceptance of the resignation of ABN AMRO TRUST COMPANY (NEDERLAND) B.V. as manager of the Company and vote of discharge;

5. appointment of MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., as manager of the Company; and

6. establishment of the principal establishment of the Company at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

IV. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the proxy holder, representing the sole shareholder of the Company and the Company, requested the notary to record that:

First resolution

The sole shareholder resolves to transfer the principal establishment and the effective place of management of the Company from Amsterdam, the Netherlands to the city of Luxembourg as from 1st July 2003, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate continuance. The sole shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfers have been duly performed.

Second resolution

As a result of the first resolution, the sole shareholder resolves to adopt the form of a *société à responsabilité limitée* as company form, further to adopt the Luxembourg nationality upon transfer of the principal place of establishment and of the place of effective management as from the date of the present deed and that the Company henceforth be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to the laws of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

«I. Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company, société à responsabilité limitée, under the name INDUSTRY CREDIT ASIA B.V., governed by the present articles of association (the Articles) and the laws of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Art. 2. Registered Office

2.1. The registered office is established in Amsterdam, the Netherlands and the principal establishment is established in the city of Luxembourg.

2.2. The principal establishment may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by unanimous decision of the board of managers.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by unanimous resolution of the board of managers.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited duration.

3.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the single shareholder or of the meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

3.3. The life of the Company does not come to an end by the incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting, one or several shareholders.

Art. 4. Object

4.1. The objects of the Company are as follows:

- to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;
- to finance and provide financial assistance in any form whatsoever to affiliated companies or any other company;
- to render advice and services to affiliated businesses and companies;
- to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of businesses and companies with which it forms a group and on behalf of third parties;
- to acquire, alienate, manage and exploit registered property and items of property in general;
- to trade in currencies, securities and items of property in general;
- to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other industrial property rights; and
- to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature, within the limits set forth by law.

4.2. The Company may do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense, without however becoming subject to the provisions of the law of 5th April 1993 on the financial sector, as amended.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital - Shares

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at EUR 20,000.- (twenty thousand Euro) represented by 400 (four hundred) shares in registered form with a par value of EUR 50.- (fifty Euro) each.

5.2. All the shares are fully paid up.

Art. 6. Increase and reduction of capital

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single shareholder or of the meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares are freely transferable among shareholders.

7.2. Shares may not be transferred inter vivos to non shareholders unless the conditions provided for by articles 189 et seq. of the Law have been complied with.

7.3. The transfer of shares will only be binding upon the Company and third parties following a notification to, or acceptance by, the Company, as provided for in article 1690 of the civil code.

Art. 8. Form of shares - shareholders' register

8.1. Shares are in registered form.

8.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder who so requires.

III. Administration - Management - Representation

Art. 9. Board of managers

9.1. The Company shall be managed by at least one manager, who need not be shareholder and who will be appointed by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders.

9.2. Managers may be appointed for an unlimited duration.

9.3. Managers may be removed ad nutum by a resolution of the single shareholder or of the general meeting of shareholders.

Art. 10. Powers of the board of managers

The board of managers shall have full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company. All matters not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 11. Procedure

11.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager upon giving at least five days' prior notice, at the place indicated in the convening notice.

11.2. The convening notice shall be given in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, telefax or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

11.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

11.4. The board of managers can validly deliberate and decide only if all its members are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the unanimity of the votes cast.

11.5. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

Art. 12. Representation of the Company vis-à-vis third parties

The Company shall be bound by the signatures of all its managers acting collectively or by the single signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by unanimous decision of the board of managers.

Art. 13. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders**Art. 14. Powers and voting rights**

14.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

14.2. Each shareholder has voting rights in proportion to its shareholding in the Company.

14.3. Each shareholder may appoint any person or entity as its attorney pursuant to a proxy given by letter, telegram, telex, telefax or e-mail, to represent it, him or her at general meetings of shareholders.

Art. 15. Form - Quorum - Majority

15.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution.

15.2. Except as otherwise required by the Law, resolutions at general meetings of shareholders shall be validly passed by a simple majority of those present or represented.

15.3. However, resolutions to alter these Articles, dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 16. Annual general meeting

An annual general meeting of the shareholders shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of the meeting.

V. Accounting year - Allocation of profits**Art. 17. Accounting Year**

17.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of the same year.

17.2. Each year, the board of managers shall draw up an inventory and prepare in accordance with the Law, the annual accounts.

17.3. Each shareholder may inspect the annual accounts at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits

18.1. An amount equal to at least one twentieth of the net profits shown in the balance sheet, less the general expenses and the provisions deemed necessary, must be set aside annually from such profits for the purpose of forming the reserve prescribed for by law. That allocation ceases to be necessary as soon and as long as the said reserve will be equal to one tenth of the Company's share capital.

18.2. The general meeting of shareholders will have discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserves or carry it forward in compliance with the Luxembourg laws.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. In the event of dissolution of the Company for any reason and at any moment whatsoever, liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders deciding such liquidation of the Company; such resolution shall also determine the powers and remuneration of the liquidators.

19.2. The power to amend the Articles after the winding-up and liquidation of the Company, if so justified by the needs of the liquidation, remains with the general meeting of shareholders.

19.3. The powers of the managers will come to an end from the date of dissolution of the Company. If no liquidator is appointed, the managers will be deemed liquidators of the Company.

Art. 20. Allocation of the liquidation surplus

After payment of all debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

VII. General provisions

Art. 21. Application of the Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.»

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of ABN AMRO TRUST COMPANY (NEDERLAND) B.V. as manager of the Company with effect as of the day of the present deed and to grant it discharge for the exercise of its mandate.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to appoint MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a public limited company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 9.098, as manager of the Company with effect as of the day of the present deed.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to establish the principal establishment of the Company at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Estimated costs

For the purpose of registration, it is stated that the transfer of the principal establishment of the Company to Luxembourg is exempt from capital duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29 December 1971, «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», as amended.

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand and two hundred Euro (2,200.- EUR).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier jour du mois de juillet, à seize heures trente.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BOXCO SERVICES LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 14th Floor, Hutchinson House, Road Town, Tortola, les Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 33257,

ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Jakarta le 20 juin 2003.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que BOXCO SERVICES LIMITED est l'associé unique de la Société INDUSTRY CREDIT B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à (1077 ZX) Amsterdam, Strawinskyalaan 3105, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 27129974 au registre de commerce d'Amsterdam aux Pays-Bas (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 9 septembre 1997 par un acte notarié d'un substitut de R.J.J. Lijdsman, notaire à Rotterdam;

II. que par résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Jakarta, Inde, le 20 juin 2003, actant sur base de l'application de l'article 12 des Statuts de la Société, la Société a décidé de transférer le principal établissement et le siège de direction effective de la Société d'Amsterdam au Pays-Bas à Luxembourg-Ville avec effet au 1^{er} juillet 2003, sans dissolution de la société mais avec la parfaite continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Pays-Bas afin de réaliser ce transfert ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte. Les comptes intérimaires en date du 30 juin 2003 ainsi qu'une déclaration du gérant de la Société datée du 1^{er} juillet 2003, attestant que la valeur de l'actif net de la Société au 1^{er} juillet 2003 est de cent cinquante mille Euros (150.000,- EUR), resteront annexés au présent acte après signature ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. transfert du principal établissement et du siège de direction effective de la Société d'Amsterdam aux Pays-Bas à Luxembourg-Ville avec effet au 1^{er} juillet 2003, sans dissolution de la société mais avec la parfaite continuation de sa personnalité juridique;

2. adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée et adoption de la nationalité luxembourgeoise par le biais du transfert du principal établissement et du siège de direction effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg à partir de la passation du présent acte notarié;

3. modification et refonte complète des statuts de la Société pour les adapter aux lois luxembourgeoises, et en conséquence acceptation de la Société de la nationalité luxembourgeoise comme spécifié au point 2 ci-dessus;

4. acceptation de la démission de ABN AMRO TRUST COMPANY (NEDERLAND) B.V. en tant que gérant de la Société et vote de décharge;

5. nomination de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant que gérant de la Société; et

6. établissement du principal établissement de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

IV. Le capital social de la Société étant entièrement représenté à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée, l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ces faits exposés, le comparant, représentant l'associé unique de la Société et la Société, prient le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le principal établissement et le siège de direction effective de la Société des Pays-Bas à Luxembourg-Ville avec effet au 1^{er} juillet 2003, sans dissolution de la Société mais avec la parfaite continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Pays-Bas de réaliser ce transfert ont d'ores et déjà été accomplies.

Deuxième résolution

L'associé unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée, qu'elle adopte la nationalité luxembourgeoise par le biais du transfert du principal établissement et du siège de direction effective à partir de la passation du présent acte notarié et qu'elle soit dorénavant soumise aux lois luxembourgeoises.

Troisième résolution

L'associé unique décide la modification et la refonte complète des statuts de la Société pour se conformer aux lois luxembourgeoises.

Les statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de INDUSTRY CREDIT ASIA B.V., régie par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par les lois luxembourgeoises, en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après La Loi),

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social est établi à Amsterdam, Pays-Bas et le principal établissement est établi à Luxembourg-Ville.

2.2. Le principal établissement peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

2.3. Le conseil de gérance peut établir des succursales ou bureaux aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale statuant dans les conditions prévues par les présents Statuts et par la Loi.

3.3. La durée de vie de la Société ne prend pas fin par une incapacité, banqueroute, insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Objet

4.1. La Société a pour objet les activités suivantes:

- la constitution, la participation sous quelque forme que ce soit, la gestion et le contrôle de sociétés et d'entreprises;
- le financement de sociétés et l'assistance financière à toutes entreprises affiliées ou à toutes autres sociétés;
- la fourniture de conseils et de services aux sociétés et entreprises affiliées;

- l'octroi de garanties, la prise d'engagements par la Société et le gage de ses actifs au profit de sociétés ou d'entreprises faisant partie du même groupe ou pour le compte de tiers;
- l'acquisition, la cession, la gestion et l'exploitation de biens immobiliers et de tous biens en général;
- la gestion de devises, de valeurs mobilières et de tous autres biens en général;
- le développement et la gestion de brevets, marques, licences, savoir-faire et tout autre droit de propriété industrielle; et
- l'accomplissement de toutes opérations généralement quelconques, industrielles, financières ou commerciales dans les limites légales.

4.2. La Société pourra en outre accomplir toutes opérations se rapportant à son objet, ces opérations étant interprétées dans un sens le plus large possible, sans pour autant tomber sous les dispositions de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social - Parts sociales

5.1. Le capital social est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille Euros) représenté par 400 (quatre cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante Euros) chacune.

5.2. Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Art. 6. Augmentation et réduction du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale délibérant aux conditions requises pour les modifications des Statuts et prescrites par la Loi.

Art. 7. Transfert des parts sociales

7.1. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et seq.

7.3. La cession de parts sociales ne sera opposable à la Société et aux tiers que suivant la notification ou acceptation par la Société de la cession ainsi que déterminé à l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Forme des parts sociales - Registre des associés

8.1. Les parts sociales sont nominatives.

8.2. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales nominatives dont tout associé, qui le requiert, pourra prendre connaissance.

III. Administration - Management - Représentation

Art. 9. Conseil de gérance

9.1. La société est gérée par un gérant au moins, associé ou non, nommé par décision de l'associé unique ou suivant décision de l'assemblée générale des associés.

9.2. Les gérants peuvent être nommés pour une durée illimitée.

9.3. Les gérants peuvent être révoqués ad nutum par décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance

Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la Loi ou les présents Statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Procédure

11.1. Le Conseil de gérance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur demande écrite d'un quelconque gérant, au moins cinq jours avant la réunion, en y indiquant les lieux, heures et l'ordre du jour de la réunion.

11.2. Les convocations peuvent être envoyées par écrit, e-mail, télécopie, ou tout autre moyen électronique de communication capable de prouver telle convocation. Une telle de convocation n'est pas nécessaire lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, qu'ils ont dûment été informés et ont pris entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime de tous les gérants, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit.

11.3. Tout gérant peut mandater un autre gérant par la remise d'une procuration originale, par courrier, télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique, à le représenter.

11.4. Le Conseil de gérance ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil est prise à l'unanimité.

11.5. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

Art. 12. Représentation

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures de ses gérants agissant collectivement ou, suivant les dispositions prévues par la Loi, par la signature unique de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par décision du Conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, aussi longtemps que ces engagements sont conformes aux présents Statuts ainsi qu'aux dispositions prévues par la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 14. Pouvoirs et droit de vote

14.1. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

14.2. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

14.3. Chaque associé peut désigner toute personne ou entité comme mandataire, moyennant une procuration par écrit (lettre, télégramme, telex, télécopie ou e-mail) pour le représenter à l'assemblée.

Art. 15. Forme - Quorum - Majorité

15.1. Dans l'hypothèse où l'Assemblée est composée de moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises par résolution circulaire, laquelle sera envoyée à tous les associés, par courrier, télégramme, télex, télécopie ou e-mail. Les associés feront part de leur vote en signant la résolution circulaire.

15.2. A moins que la loi n'en dispose autrement, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises à la majorité des parts sociales présentes ou représentées et participant au vote.

15.3. Cependant, les résolutions concernant la modification des Statuts, la dissolution ou la liquidation de la Société ne peuvent être décidées que par une majorité représentant au moins les trois quarts des parts sociales présentes ou représentées.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle des associés se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, dans les six mois suivant la clôture des comptes annuels.

V. Comptes annuels - Allocation des résultats

Art.17. Année sociale

17.1. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

17.2. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil de gérance dresse un inventaire et, tel que prévu dans la Loi, les comptes annuels de la Société comprenant le bilan, les comptes de profit et pertes et les notes s'y rapportant.

17.3. Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 18. Allocation des résultats

18.1. Un montant égal à au moins un vingtième du bénéfice net, représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, est affecté à la formation de la réserve prescrite par la Loi. Ce prélèvement cessant d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social souscrit.

18.2. L'assemblée générale des associés peut souverainement disposer du solde. Elle peut en particulier distribuer des acomptes sur dividendes ou l'affecter aux réserves distribuables ou encore le reporter en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation

19.1. En cas de dissolution de la société, pour quelque raison et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou par l'Assemblée Générale des associés décidant de la liquidation, qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération s'il y a lieu.

19.2. L'assemblée générale conserve le pouvoir de modifier les Statuts, si les besoins de la liquidation le justifient.

19.3. Les pouvoirs des gérants se terminent à la date de dissolution de la Société. Si aucun liquidateur n'est nommé, les gérants seront considérés comme liquidateurs de la Société.

Art. 20. Allocation du bénéfice

Après paiement de toutes les dettes de la Société ou consignation de toutes sommes à cet effet, le boni de liquidation sera payé à l'associé ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés, en proportion des parts détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 21. Application de la Loi

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de ABN AMRO TRUST COMPANY (NEDERLAND) B.V. en tant que gérant de la Société avec effet au jour de la passation du présent acte et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098, en tant que gérant de la Société avec effet à partir du jour de la passation du présent acte.

Sixième résolution

L'associé unique décide d'établir le principal établissement de la Société au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Estimation des frais

Il est dès lors constaté, pour les besoins de l'enregistrement, que le transfert du principal établissement de la Société effective au Luxembourg est exempté du droit d'apport selon l'Article 3, paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971 «concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement», telle que modifiée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimés à la somme de deux mille deux cents Euros (2.200,- EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte a été créé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: V. Walry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2003, vol. 139S, fol. 59, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2003.

G. Lecuit.

(048795.3/220/443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

INVERTO DIGITAL LABS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 95.072.

—
STATUTES

In the year two thousand three, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, duly registered with the commercial register of Luxembourg under the number B. 71.499,

represented by Maître Eric Jungblut, lawyer, residing 9, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg,

by virtue of a proxy granted to them, on August 4th, 2003.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in the said capacity requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a 'société à responsabilité limitée' the said Deed as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a 'société à responsabilité limitée', which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The main purpose of the corporation is research & development, design for the manufacturing of products and provision of services in the field of radio broadcasting, satellite communication, multimedia, and in all related fields.

The corporation has also for purpose trade, marketing, import and export of technological products, and provision of maintenance services in that field.

In relation with the above noticed activities, the corporation may also undertake the following operation: the holding of participation, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The corporation may also hold interests in partnerships.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds. It may grant assistance, loan, advance or guarantee to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures.

The corporation may also carry out all commercial, industrial, financial, movable and immovable operations which are in direct or indirect relation with its object.

The corporation may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of INVERTO DIGITAL LABS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The corporation may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at twenty-five thousand Euro (25,000.- EUR) divided into twenty-five (25) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each, all subscribed by FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES, prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of 25,000.- EUR is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates. In this case the remaining associates have a preemption right. They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this preemption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management, in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the majority of the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning the obligations they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favor of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin first of January and terminate 31st December of each year.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2003.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at 1,500.- EUR.

Extraordinary general meeting

The shareholder, representing the entire corporate capital has resolved:

- 1.- the registered office is established 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- 2.- the meeting appoints as manager: Mr Eliezer Bloch, President & CEO, residing in L-5376 Uebersyren, 12, rue des Jardins, born in Wiesbaden (Germany) on October 15th, 1948;
- 3.- the corporation will be validly bound by the individual signature from the manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling, dûment enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 71.499,

représentée par Maître Eric Jungblut, avocat, demeurant au 9, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée, le 4 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, à requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal la recherche et le développement, ainsi que le design pour la fabrication de produit et les prestations de services dans le domaine de la radiodiffusion, la communication par satellite, le multimédia, ainsi que dans tous les domaines qui s'y rattachent.

La société a pour objet également le commerce, le marketing, l'import-export de produits technologiques, ainsi que les prestations de réparation dans ce domaine.

En relation avec ces activités, la société peut prendre des participations de quelque façon que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, aussi bien que transférer par vente, échange ou autrement des actions, obligations ou autres valeurs mobilières et posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille. La société peut également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations. Elle peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation tous concours, prêts, avances et garanties et prendre toute mesure de contrôle et de surveillance.

La société aura également pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisant.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de INVERTO DIGITAL LABS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (25.000,- EUR) représenté par vingt-cinq parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (1.000,- EUR) chacune, toutes attribuées à FTA COMMUNICATION TECHNOLOGIES, S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèce de sorte que la somme de 25.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, la minorité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année fiscale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence ce jour et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 1.500,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- le siège social est établi 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg;
- 2.- l'assemblée désigne comme gérant de la société Monsieur Eliezer Bloch, President & CEO, demeurant à L-5376 Uebersyren, 12, rue des Jardins, né à Wiesbaden (Allemagne) le 15 octobre 1948;
- 3.- la société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et domicile, il a signé avec le notaire cette minute.

Signé: E. Jungblut, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, vol. 140S, fol. 17, case 9. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 août 2003.

P. Decker.

(048715.3/206/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

EXIT DOOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.949.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} août 2003 que:

- Les administrateurs prennent acte de la démission avec effet au 31 juillet 2003 de M. Rui Fernandes Da Costa, employé privé, né le 2 mai 1974, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant à L-7321 Steinsel, 4, rue des Fraises, en tant qu'administrateur de la société;

- Les administrateurs décident à l'unanimité de coopter avec effet immédiat TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 84.993 ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. TMF CORPORATE SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour avis conforme

A. Kirchner

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02206. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048436.3/805/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.610.950,-.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.874.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02246, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048442.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COMMERCIAL INVESTMENT ALCOBENDAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.610.950,-.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 76.874.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique sur l'exercice social clos au 31 décembre 2002

Il a été décidé:

- d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048443.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

B.N.S., BUSINESS NETWORK SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.275.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue au siège social en date du 31 juillet 2003, que le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la Société

M^e C. Antinori

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048126.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COLONY SARDEGNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.474.600,-.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 94.362.

—
Extrait de la réunion du conseil de gérance tenue le 11 juillet 2003

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance, tenue en date du 11 juillet 2003, que les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège de la société de son adresse actuelle, 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01155. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048172.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TAMPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.110.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(048131.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TAMPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.110.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(048128.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TAMPICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 47.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2003.

Signature.

(048125.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

SEVEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 53.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mars 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés, il a été voté la continuation de l'activité de la société malgré une perte supérieure au trois quarts du capital.

Pour la société SEVEM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048133.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EUREKO REINSURANCE S.A. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.859.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 16 avril 2003

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de M. Rob Burgerhout, M. Wilhelmus Koning, M. José Lopes Pereira pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de KPMG en tant que réviseur d'entreprises pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKO REINSURANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048522.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

LUX-EVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 82.451.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02023 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / M. Schaeffer

Administrateurs

(048205.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EURTRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 78.436.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} mars 2003 que:

- Monsieur Jan Verberckt, demeurant à Kapelle op den Bosch, a été élu à la fonction d'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Eric Verberckt, administrateur-délégué démissionnaire.

Luxembourg, le 11 mars 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, réf. LSO-AH02413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048308.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

SNCT, S.à r.l., SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 6.795.

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2009, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

1. M. Paul Schmit, commissaire de gouvernement, né le 26 février 1953 à Luxembourg, demeurant à 10, Um Schenbnierg, L-5372 Munsbach, président du Conseil d'Administration

2. M. Guy Arend, fonctionnaire, né le 24 juillet 1952 à Luxembourg, demeurant à 2, rue Léon Kauffmann, L-1853 Luxembourg

3. Mme Maggy Husslein, fonctionnaire, née le 25 février 1969 à Grevenmacher, demeurant à Wecker

4. M. Thierry Nothum, administrateur de société, né le 26 mai 1959 à Luxembourg, demeurant à 16, rue Al. Hoffmann, L-6913 Rood-sur-Syre

5. M. Jean-Paul Kraus, directeur, né le 1^{er} janvier 1946 à Luxembourg, demeurant à 7, rue de Dippach, L-8055 Bertrange

6. M. Ralph Weis, secrétaire de FERGALUX, né le 16 mars 1954 à Luxembourg, demeurant à 7, rue Antoine, L-1131 Luxembourg

7. M. Norbert Stumm, directeur de ACL, né le 31 mai 1939 à Luxembourg, demeurant à 10, Am Becheler, L-7213 Bereldange

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT avec siège social à 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg a été désignée comme réviseur d'entreprises et chargée du contrôle des comptes des exercices 2003 à 2005.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SNCT, SOCIETE NATIONALE DE CONTROLE TECHNIQUE, Société à responsabilité limitée

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH01920. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048193.3/537/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

PEINTURES HEILES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

H. R. Luxemburg B 93.060.

Im Jahre zweitausenddrei, den siebten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1. Herr Markus Heiles, Maler- und Lakierermeister, wohnhaft zu D-54689 Dasburg, Waldstrasse 5,

2. Frau Marie-Jeanne Demulling-Rix, Büroangestellte, wohnhaft zu L-8363 Greisch, 8, rue de l'Eglise.

Vorgenannte Komparenten, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEINTURES HEILES, S.à r.l., mit Sitz in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 10. April 2003, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes und demgemäss Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung haben die Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck abzuändern und somit lautet Artikel 3 folgendermassen:

«**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist das Betreiben eines Maler- und Lakierbetriebes, begreifend die Durchführung von hochwertigen Maler- und Lakierarbeiten, im Innen- und Aussenbereich.

Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann, im In- und Ausland, ausüben.»

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-) abgeschätzt.

Vorüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Heiles, M.-J. Demulling-Rix, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, vol. 138S, fol. 90, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2003.

P. Bettingen.

(045918.3/202/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2003.

IP LUX 1 - IP LUX 2 S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 94.921.

STATUTS

*Extrait de l'acte de constitution***1. Désignation des associés solidaires**

IP LUX 1, S.à r.l. est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg; et,

IP LUX 2, S.à r.l., est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

2. Dénomination sociale

IP LUX 1 - IP LUX 2 S.e.n.c. (la «Société»).

3. Objet social

L'objectif des associés de la S.e.n.c. en constituant la Société est d'entreprendre une activité en vue de réaliser des bénéfices. Cette activité peut inclure la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et d'acquérir tous droits et titres par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute

autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences et autres droits de propriété, ou autre droit ou participation jugés opportuns, et plus généralement de les gérer et de les mettre en valeur, y d'en disposer en tout ou en partie aux conditions que la Société jugera appropriées; prendre part, assister ou participer à des transactions financières, commerciales ou autres et octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la Loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financière en date du 31 juillet 1929.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs ci-dessus décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

4. Siège social

La Société a son siège social situé au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

5. Gérants: nature et limite de leurs pouvoirs

La Société est gérée par les associés qui ont tous la qualité de gérant de la Société en vertu des dispositions légales. Chacun des associés a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes entrant dans le cadre de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont soumis aux termes des statuts à l'accord unanime des associés, tels que l'augmentation ou la réduction du capital social, ou encore l'attribution ou le versement des bénéfices ainsi que l'approbation annuelle des comptes.

Chaque gérant peut représenter la Société vis-à-vis des tiers. Chaque associé peut valablement lier la Société vis-à-vis des tiers. En vue d'accomplir des tâches précises, les associés peuvent occasionnellement sous-déléguer leur pouvoir à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui n'est pas nécessairement un associé de la Société. Les associés détermineront les pouvoirs, missions et rémunération (le cas échéant) de ces mandataires, la durée de leur mandat ainsi que tout autre élément relatif à l'accomplissement de leur mandat.

6. Capital social et nature des contributions

Le capital de la société s'élève à 24.000,- US\$ (vingt-quatre mille US Dollars). Il a été souscrit par voie d'apport en numéraire.

7. Durée de la Société

La Société est formée pour une durée illimitée.

IP LUX 1, S.à r.l.

Signature

Gérant

IP LUX 2, S.à r.l.

X. Pauwels

Gérant

Extract from the incorporation instrument

1. Joint and several partners

IP LUX 1, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Trade Register; and,

IP LUX 2, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Trade Register.

2. Name of the company

IP LUX 1 - IP LUX 2 S.e.n.c. (the «Company»).

3. Corporate object

The purpose of the Partners in forming the Partnership is to carry on business together with a view to a profit. The business of the Partnership could involve to take interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwritings, firm purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents, trade marks licences and other property, rights and interest in property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Partnership, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Partnership has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Loi sur le régime fiscal des sociétés de participation financières dated 31 July 1929.

The Partnership can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Registered office

The Partnership has its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5. Managers: nature and limit of their powers

The Partnership is managed by the Partners such that all of the Partners are managers (gérants) of the Partnership for the purposes of the law. Each of the Partners has the most extensive powers to perform any such act as may fall

within the object of the Partnership, with the exception of those acts that are reserved for the unanimous resolution of the Partners according to this agreement, i.e. increase or reduction of Partnership Capital, allocation and/or distribution of profits and approval of the annual accounts.

Each manager has full power to represent the company vis-à-vis third party. In relation to third parties, any Partner may validly bind the Partnership. The Partners may from time to time sub-delegate their power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be Partners of the Partnership. The Partners will determine the powers, duties and remuneration (if any) of their agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

6. Share capital nature of the contributions

The capital of the Partnership is set at 24,000.- US\$ (twenty-four thousand US Dollars) by contribution in cash, represented by two (2) Partnership interests with a nominal value of 12,000.- US\$ (twelve thousand US Dollars) each.

7. Duration

The Partnership is formed for an unlimited duration.

IP LUX 1, S.à r.l.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01112. – Reçu 220,26 euros.

IP LUX 2, S.à r.l.

Signature

Manager

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046459.3/000/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

EXPANCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 245, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.800.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2003

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prorogés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration se compose de:

- 1) Madame Sylviane Oury, directrice de sociétés, demeurant à Luxembourg
- 2) Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg
- 3) Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux Comptes:

Madame Liette Gales, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048198.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

MARAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 65.557.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2003 au siège de la société

Les actionnaires acceptent la démission de M. Jean-Pierre Lebrun de sa fonction d'administrateur-délégué et la démission de M. J.-M. Denis, administrateur de la société avec effet au 30 avril 2003.

Nomination de M. Marc Van Keymeulen, nouveau administrateur-délégué

Le nouveau conseil d'administration ainsi formé se compose de:

- M. Pierre Nameche, administrateur
- M. Hugues Moonen, administrateur
- M. Marc Van Keymeulen, administrateur-délégué

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048360.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COSYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.155.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée des actionnaires, tenue en date du 31 juillet 2003 que:

1. L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Madame Yvonne Schweitzer de sa fonction de Directrice technique avec effet au 16 septembre 2003 et de lui donner par anticipation décharge pleine et entière.
2. L'Assemblée donne décharge pleine et entière à Monsieur Arthur Phong pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 juin 2003. Monsieur Arthur Phong ne souhaite plus le renouvellement de son mandat et élit son remplacement: La société SOWO S.A., avec siège social L-2130 Luxembourg, 51, boulevard du Dr Charles Marx.
3. L'Assemblée décide que l'unique administrateur-délégué de la société est Monsieur Jean-François Visilit.
4. Suite à ces changements, le conseil d'administration sera composé comme suit pour un terme d'une année renouvelable:
 - Monsieur Visilit Jean-François, administrateur de société, demeurant à L-5501 Remich, 8, rue Enz, en qualité d'administrateur-délégué,
 - Monsieur Magard Yves, administrateur de société, demeurant à F-57530 Villers-Stoncourt, 10, rue de la Houtte, en qualité d'administrateur,
 - La société SOWO S.A., avec siège social L-2130 Luxembourg, 51, boulevard du Dr Charles Marx, inscrite au R.C. Luxembourg n° B 80.241, en qualité d'administrateur.
5. L'Assemblée décide que le premier exercice social commence le 20 juin 2002 et se termine le 31 décembre 2003.

Pour la société

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01878. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048383.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

TRAVINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 74.765.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01833, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048319.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.727.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH01040, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour DRICLLEM S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(048413.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-1160 Bruxelles, 40-42, avenue Herrmann-Debroux.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2002 de la S.A. COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2003.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(048420.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

EUREKO CAPTIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 62.147.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires du 16 avril 2003

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer M. Willem Van Duin administrateur en remplacement de M. Rolf Hof et de renouveler le mandat d'administrateur de M. Rolf Sprunken, M. John Kristensen, M. Adrian Nurse et M. Keld Boeck pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de KPMG en tant que réviseur d'entreprises pour un terme qui viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUREKO CAPTIVE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00865. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048507.3/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2003.

BRAIT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 13.861.

Le bilan consolidé au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour BRAIT S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A.G. Hengel / S. Wallers

(048321.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

S.C.S. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.639.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2003 au siège de la société

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS a été renouvelé pour une période de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2003, réf. LSO-AH02034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048373.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ALDY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.355.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2003, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01666, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(048414.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ADVANCED OENO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.385.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048159.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ADVANCED OENO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.385.

—
EXTRAIT

Par décision du 17 février 2003 de l'associé unique, il résulte que:

Le total du bilan de la société ADVANCED OENO CONSULTING, S.à r.l., au 31 décembre 2001 est de EUR 13.000,-

Elle a enregistré des produits pour un montant total de EUR 24,93, les charges de l'exercice se sont élevées à EUR 376,01, l'exercice s'est clôturé par une perte de EUR 351,08.

L'associé unique décide de reporter la perte de l'exercice au compte résultats reportés.

Luxembourg, le 17 février 2003.

ADVANCED OENO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048165.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.

ADVANCED OENO CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.385.

—
Décision de l'associé unique sur la nomination de la gérante technique

L'associé unique a décidé d'attribuer la fonction de «Gérante Technique» avec co-signature obligatoire à Mademoiselle Valérie Muller et ce à dater du 25 août 2003.

Luxembourg, le 11 août 2003.

ABACUS CONSULTING LIMITED

L'associé unique

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2003, réf. LSO-AH02213. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048155.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2003.
